

Programme détaillé

FORMATION REGIMES MATRIMONIAUX – ACTUALITE - PANORAMA DE JURISPRUDENCE – FOCUS SUR LE PROFIT SUBSISTANT LIQUIDATION –

OBJECTIF Mise à jour des connaissances. Cette formation à destination des professionnels du droit a pour objectif d'apporter aux participants une approche judiciaire et juridique sur l'actualité récente (2024-2025) avec un rappel des textes applicables en matière de régimes matrimoniaux en Polynésie française (entrée en vigueur des textes et particularité du droit international privé français applicable en cette collectivité à statut particulier). Focus sur le profit subsistant et pratique.

Niveau 2 : intermédiaire

Programme

Un tour d'horizon sur l'actualité des régimes matrimoniaux – Panorama commenté de la jurisprudence (sélection de décisions de la Cour de cassation) sera proposé suivi d'un focus sur le profit subsistant et de mise en pratique par des exercices et cas pratiques.

Introduction générale Détermination du droit applicable en Polynésie française et en France Hexagonale (dont DROM)- Répartition des compétences - DIP et droit européen. - Loi du 31 mai 2024 visant à assurer une justice patrimoniale au sein de la famille non étendue à la Polynésie française Quelles conséquences pour la liquidation des régimes matrimoniaux ?

Actualité – Régimes matrimoniaux Panorama commenté de jurisprudence 2024-2025

- **Régime légal**
 - Le point de départ des intérêts d'une récompense
 - Les dettes contactées par l'un des époux
 - Le recel de communauté et la cession d'actions de SA
 - Prêt ayant financé la construction sur un terrain propre et du matériel professionnel
 - Droit de reprise de sommes d'argent
 - Régime primaire impératif
 - Droit international privé Convention de La Haye
- **Régimes conventionnels**
 - **Participation aux acquêts**
 - Droits sociaux Estimation
 - Dettes nées antérieurement au mariage
 - **Séparation de biens** - Créance sur l'indivision

- Autre sélection de jurisprudence en fonction de l'actualité

✓ **Focus sur le profit subsistant**

- Le profit subsistant en cas de dépense d'acquisition
- Le profit subsistant en cas de dépense d'amélioration ou de conservation
 - En cas d'accession
 - en cas de financement partiel
 - en cas de dépense d'acquisition puis d'amélioration

✓ **Cas pratiques :**

- **Liquidation d'une communauté légale avec récompenses – Détermination et calcul du profit subsistant – Exercices d'application.**

PUBLIC VISE : avocats et collaborateurs.

INTERVENANT(S) : Catherine VANNIER, magistrat à la retraite (au 01/01/2026) et Catherine CHODZKO, titulaire du diplôme d'aptitude aux fonctions de notaire

Dossier pédagogique numérique contenant notes, réf. textes et jurisprudence avec hyperliens vers les textes applicables en France Hexagonale et mention de la version applicable en Polynésie française et la jurisprudence en open data - Bibliographie.

Méthodologie : Présentation de l'actualité jurisprudentielle et des textes en vigueur en Polynésie et des commentaires de la doctrine. Cas pratiques

DATES : Vendredi 27 février 2026

Durée : 7h30

HORAIRES : 8h à 12h (pause déjeuner) 13h à 16h30 – Déjeuner inclus avec les formateurs.

Lieu : Tahiti dans un hôtel (accessible PMR)

Dispositif de suivi de l'exécution et d'évaluation des résultats de la formation : Emargement - Questionnaire de satisfaction - Débrief à l'oral

Mode de validation de la formation : Attestation de formation



« Cette formation a été homologuée par le Conseil national des barreaux ».